



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droit de vote

Question écrite n° 40438

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le projet d'abaisser le droit de vote à 16 ans. La majorité devrait aller avec la responsabilité. L'inné est ce qu'il est, l'acquis se développe par l'exercice, l'usage. Il se demande quel est le but poursuivi par cette volonté de baisser l'âge de la majorité. Ce serait triste que ce soit par pure démagogie. Dans le processus d'acquisition de la responsabilité, le droit de vote ne développe rien. La responsabilité résulte de l'exercice d'une profession, de la gestion de son budget, ce qui se fait désormais de plus en plus tard. Peut-être l'intérêt est-il alors de libérer des votes dans les quartiers dont on connaît la manière de voter, ce qui serait d'un cynisme confondant. Selon les sondages, 82 % des Français y sont opposés. Il lui demande donc quels sont ces arguments et si elle veut, malgré l'opposition populaire, mettre en place une réforme qui n'était même pas dans le programme présidentiel.

Texte de la réponse

Le Gouvernement n'envisage pas à ce jour d'ouvrir le droit de vote aux élections locales pour les jeunes de moins de 18 ans. Une telle réforme nécessiterait d'ailleurs soit de modifier l'article 3 de la Constitution qui dispose que « sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques » soit d'abaisser de manière générale l'âge de la majorité à 16 ans pour l'aligner sur l'âge de jouissance des droits civils et politiques.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40438

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 10984

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1603